

« Il faut 740 millions pour refinancer la justice »

Le ministre Koen Geens (CD&V) défend son bilan à la Justice et chiffre les besoins nécessaires pour la législature à venir.

Ce mercredi dès 11 h 30, à l'appel de nombreuses organisations de magistrats, d'avocats ou de la société civile, les audiences seront suspendues et une grande partie du personnel de la justice, en robe ou non, manifesterà. Ils dénoncent une justice « à bout de souffle » : bâtiments décrépis, matériel obsolète, cadre humain insuffisamment rempli.

Le ministre sortant, Koen Geens (CD&V) tempère ce constat. Dans un entretien ac-

cordé au *Soir*, il défend son bilan : « J'ai atteint mon objectif, en faisant de la justice une priorité, en donnant à ce domaine une attention qu'il n'a jamais reçue ». Ce qui n'empêche pas le ministre de reconnaître qu'« il faut, en tout état de cause, faire quelque chose dans les investissements pour les bâtiments ».

Mais il prévient : « Tout progress est lent, et dans notre pays, avec ses systèmes de permis de

bâtir, permis d'environnement, etc., même si on investissait d'un coup 30 milliards, cela ne permettrait pas de moderniser la justice en quelques années ».

Koen Geens chiffre le refinancement nécessaire à la justice

pour la prochaine législature : « Il faut 500 millions pour la justice - 300 pour l'ordre judiciaire, 200 pour les prisons -, et 240 millions pour les bâtiments, palais et prisons, ce qui fait 740 millions au total ». ■

Une justice « à bout de souffle » en bout de législature

- Le personnel de justice manifeste aujourd'hui.
- Il réclame plus de moyens humains et matériels, se dit « abattu ».
- Le ministre de la Justice sortant, Koen Geens (CD&V), défend son bilan et propose un refinancement massif pour la prochaine législature.

L'opération 66 jours pour sauver la justice commence ce mercredi. A

11h30, à l'appel de nombreuses organisations de magistrats, d'avocats ou de la société civile, les audiences seront suspendues. Une grande partie du personnel de la justice, en robe ou non, manifesterà pour imposer la question de sa « survie » à l'agenda politique. A 66 jours du triple scrutin.

Les professionnels que nous avons rencontrés décrivent une justice « à la dérive, à bout de souffle ». D'abord, au niveau matériel. Nos palais ont des fuites. Les locaux sont trop ou pas suffisamment chauffés. Certains édifices flambant neufs côtoient des lieux d'un autre âge, ni fonctionnels, ni propres, ni sécurisés.

Ensuite, au niveau humain. Les magistrats sont nombreux à

se plaindre du cadre insuffisamment rempli. C'est-à-dire du nombre - notamment - de magistrats prévus dans chaque juridiction par la loi ; 50 % en province de Luxembourg, 75 % au parquet de Mons. « En deux ans, j'ai vu la situation se dégrader de manière exponentielle », s'alarme le bâtonnier, Jean-Emanuel Barthelemy. « Faire de la justice un enjeu politique, ça a rarement été le cas. Mais la situation est si critique que cela doit l'être aujourd'hui. Ce n'est pas un combat corporatiste, ce sont tous les justiciables qui trinquent. »

Une justice « aux abois » ? Le ministre sortant, le CD&V Koen Geens, tempère. Dans l'entretien qu'il nous accorde, il défend son bilan. « La justice fonctionne

toujours, malgré la période de restrictions budgétaires », constate-t-il. Pour lui, le cadre est rempli à plus de 90 %. Il serait surtout inadapté. Le chrétien-démocrate flamand conditionne son retour au ministère, dans un nouvel exécutif, à un refinancement de la justice : 740 millions sur cinq ans, à distribuer entre les prisons, la magistrature, les dépenses informatiques et la réfection du parc immobilier.

Sur ce point au moins, les manifestants et Koen Geens sont d'accord : il faudra retaper bien des palais de justice. « Je les ai presque tous visités, je connais l'état des lieux. » L'état des lieux de sortie de législature, lui, commence 66 jours avant de voter. ■

LOUIS COLART

le ministre « Il faudra réinvestir 740 millions d'euros », juge Koen Geens

ENTRETIEN

Nous avons rencontré Koen Geens, CD&V, ministre de la Justice, à la veille de la journée de protestations dans le monde judiciaire...

Existe-t-il un service public qui ait plus souffert que la justice ces dix dernières années ?

Je l'ignore, je ne connais pas tous les autres services publics. Il y a cinq ans, il y avait la même manifestation que ce jeudi. Je ne crois pas que cette première protestation avait grand-chose à voir avec la politique actuelle. Mais elle avait tout à

voir avec la perspective de restrictions, qui irrite beaucoup de monde.

Qu'avez-vous fait en cinq ans, en composant avec les restrictions ?

Enormément de choses. Le service minimum dans les prisons (qui vient d'être voté) ou l'assurance protection juridique ont demandé trois ans et demi de négociations. J'avais prévu au début : « Je dis ce que je vais faire, et je vais faire ce que j'ai dit. » Nous avons accompli trois grands plans pendant cette législature. Que n'ai-je pu réaliser ? J'avais le projet de réaliser l'autogestion de la magistra-

ture. L'idée est de distribuer les budgets de la justice par le biais des collèges de la magistrature. L'autogestion en fonction des charges de travail. J'ai commencé à négocier en février 2015. L'accord avec le Siège a été transposé en projet de loi... qui n'a pas pu être approuvé en raison de la chute du gouvernement.

Le cadre du personnel n'est pas rempli.

On se satisfait de cette situation ?

Les cadres sont des normes législatives qui disent : « On a besoin de tant de magistrats à Tongres, autant à Mons, autant

à Neufchâteau... » Et, souvent, j'entends la plainte : « Le cadre n'est pas rempli ! » Au niveau des magistrats, le cadre est grosso modo rempli, à 91-92 %. Mais est-ce que le cadre est pertinent ? Là est la question. Il faut en fait redistribuer les moyens.

Comment expliquez-vous des protestations aussi fortes, virulentes ? Comment comprendre que, dans les meetings des partis, on entende : « Il faut remettre sur pied la justice, c'est une priorité » ?

... J'ai atteint mon objectif, en faisant de la justice une priorité, en donnant à ce domaine une attention qu'il n'a jamais reçue. Il faut, en tout état de cause, faire quelque chose dans les investissements pour les bâtiments. Mais il faut aussi travailler de façon encore plus efficace. Même avec 240 millions, vous ne pouvez pas tout rénover.

En fait, il faut un peu assainir les lieux de justice. J'ai abrogé 13 % des cantons pour la justice de paix. De sorte que nous avons 350 bâtiments (aux Pays-Bas - c'est sans doute trop peu -, on s'en sort avec 35 lieux). J'ai visité presque tous les palais et toutes les prisons du pays.... Si l'on veut rénover, il faut accélérer le rythme, mais avec des bâtiments plus efficaces et peut-être parfois moins prestigieux.

Que dites-vous aux magistrats qui protestent ce mercredi ?

Je réponds que j'ai exécuté exactement ce que j'avais dit, que je n'ai jamais promis que nous atteindrions 100 % des cadres endéans cette législature, mais que nous avons maintenu le niveau d'une façon très raisonnable et avec proactivité. Mais aussi qu'il faut refinancer la Justice, pas seulement pour avoir plus de personnel - la Justice compte pas moins de 25.000 agents -, mais pour mieux répartir ceux-ci, améliorer les infrastructures et l'informatique. Mais tout progrès est lent, et dans notre pays, avec ses systèmes de permis de bâtir, permis d'environnement, etc., même si on investissait d'un

coup 30 milliards, cela ne permettrait pas de moderniser la justice en quelques années. Du reste, je suis un peu coincé pour l'instant : d'uKoen Geensne part, j'ai le tribunal civil

Fde Bruxelles qui me condamne à des astreintes de 1.000 euros par jour par prisonnier, en termes de surpopulation carcérale à Saint-Gilles, et de l'autre, un Conseil d'Etat dont on attend le feu vert pour construire des prisons à Termonde, Haren... Par ailleurs, des juges au pénal à Bruxelles prononcent, légitimement, des détentions préventives qui contribuent à « remplir » Saint-Gilles ! Je dois composer avec tout cela.

Scinder la justice à terme, cela vous inspire, c'est une solution selon vous ?

Non. Je suis pour le maintien du caractère fédéral des départements régaliens. Mais je redis que le financement de ces départements, au plan fédéral, est un enjeu pour l'avenir. Même si, notez-le bien, nous ne sommes pas « excessivement » sous-financés : la justice pèse 82 euros par personne chez nous, 65 euros en France, 120 aux Pays-Bas, il est vrai. Pour le reste, la justice est aussi importante que la sécurité sociale dans l'équilibre de l'Etat fédéral.

Vous parlez de « refinancement au fédéral », quel montant est-il nécessaire, selon vous ?

Il faut 500 millions pour la justice - 300 pour l'ordre judiciaire, 200 pour les prisons -, et 240 millions pour les bâtiments, palais et prisons, ce qui fait 740 millions au total.

Enfinement, en cette fin de législature où vous êtes sévèrement critiqué, quel est votre sentiment ? Incompréhension, déception ?

Je connais bien le monde judiciaire, il a découvert assez récemment la presse, il ne la connaissait pas il y a dix ans, je veux dire qu'il a découvert la liberté de parole et donc un peu celle de mettre le ministre

sous pression, mais, dans le même temps, ce même monde judiciaire n'a pas la tradition de la concertation organisée, et vous savez combien de personnalités prennent la parole en son sein, il y a beaucoup de voix, ce qui complique la tâche... Comme ministre, je dois parler avant tout avec les représentants officiels de la profession. Et pour résorber un certain mécontentement - justifié pour une part, notamment vu l'état de certains bâtiments -, il faut réformer, oui, ce qui n'est pas facile et réclame du temps, mais je sens de la bonne volonté.

Dans l'opinion publique aussi, l'idée domine : la justice va mal, entend-on partout.

Mais peu de gens sont conscients que la justice est un pouvoir constitué, où l'exécutif n'a presque rien à dire... Avec les médias sociaux, et le monde comme il va, on cherche toujours un responsable : parce qu'on ne comprend pas cette machine compliquée qu'est la justice, dès qu'il y a un retard dans un dossier, une décision contestée, un viol mal sanctionné, on se tourne vers moi, je suis bombardé de tweets... La Justice est rendue par 2.500 juges indépendants dans ce pays... Il faut aussi que ces acteurs, dont je salue le dévouement et le professionnalisme, fassent quelque chose de leur côté, entre eux, quant à leur propre organisation.

Seriez-vous partant pour un second mandat à la Justice après le 26 mai ?

Je suis quelqu'un qui a besoin de challenge. Oui, je suis partant pour un nouveau mandat, mais à des conditions de refinancement qui sont assez claires. Etre tout le temps pris en sandwich comme je l'ai été, entre les demandes des uns, les exigences des autres, les réalités budgétaires, c'est bien pour un temps, mais pour la suite, il faudra avancer en réinvestissant dans les départements régaliens. ■

Propos recueillis par
LOUIS COLART
DAVID COPPI

| Mons « Quand il pleut, j'installe mes petits seaux »

REPORTAGE

Le procureur de Mons, Christian Henry, contemple la rue de Nimy depuis son bureau, à travers des vitres crasseuses. Coincé entre deux parois de verre qui le séparent de l'extérieur, un mur est couvert de fientes de pigeons. Le bâtiment où sont installés les services du proc' n'est pourtant pas vieux : il date de 2005. « Bien que récent, il a ses défauts, constate l'expérimenté magistrat montois. Les fenêtres n'ont plus été nettoyées depuis dix ans, ça coûterait trop cher. Il y a des fuites d'eau dans le bureau du substitut. »

Quelque peu blasé par ce qu'il appelle « une négligence coupable de l'Etat », Christian Henry s'autorise un trait d'esprit, à l'ombre des planches de l'œuvre d'art star de Mons-2015 : « Après la structure d'Arne Quinze, ce sont les bâtiments de justice qui menacent de s'effondrer. » Petit tour du propriétaire...

A commencer par le palais de justice, situé juste en face des services du parquet. « Je fréquente ce bâtiment depuis 28 ans, je n'ai connu aucune rénovation d'ampleur. Rien que ce jaune pâle sur les murs. » On fait remarquer qu'une petite salle d'audience est

actuellement en travaux. Elle sera refaite du sol au plafond. La salle des pièces à conviction se refait aussi une jeunesse. « Des rustines », balaie Christian Henry. Il est vrai que le reste du palais est bien vétuste.

« Dans la 10^e chambre du tribunal correctionnel, il pleut depuis le plafond quand la météo est mauvaise », raconte l'huissier Pierre Dequenne. « Alors, j'installe mes petits seaux. »

Dans la salle des pas perdus, un filet de sécurité noir, bien serré, est tendu au-dessus des têtes des justiciables qui attendent leur audience. C'est qu'un morceau d'une statue de style gréco-ro-

main était tombé, il y a un an et demi de cela. « Pourtant, on avait prévu que ça allait s'écraser. Mais on a attendu que ça chute », gronde le procureur du Roi.

Situation critique

La visite du palais de justice se poursuit dans l'aile réservée aux détenus. Ceux qui, en détention préventive notamment, attendent de passer en chambre du conseil. Une ou deux cellules ? Pas du tout ! Plusieurs cagibis en fer forgé, de 80 cm² au sol. Juste de quoi s'asseoir entre quatre murs. « Et les détenus restent parfois toute la journée de-

dans... », souffle un policier.

La greffière en chef f.f., Hamelmal Semereab, prolonge le tableau des horreurs : une extension du bâtiment, composée sur trois étages de toilettes pour le public, se dissocie du palais. Tout est condamné. « En 2010, on a créé un passage souterrain sous la rue de Nimy, entre le palais de justice et les bureaux du parquet. Il a coûté 3 millions d'euros. Mais aujourd'hui, on parle de démanteler le palais, le temps de le refaire de fond en comble. On ne com-

prend plus rien », explique, confuse, M^{me} Semereab.

La situation est carrément critique dans un autre édifice montois, situé non loin du palais de justice : le bâtiment qui regroupe le tribunal du travail et l'auditorat. « C'est un ancien couvent, très beau de l'extérieur, mais il n'est pas du tout adapté », soupire Christian Henry. « Un déménagement est d'ailleurs prévu dans un ou deux ans », poursuit le président de division du tribunal du travail du Hainaut, Phi-

lippe Lecoq. Ici, les radiateurs chauffent au maximum, quasi toutes les vannes thermostatiques sont bloquées. Là, une volée d'escaliers a été condamnée par les services d'inspection du bien-être. « Ce service pourrait décider d'envoyer des injonctions au SPF Justice et à la Régie des bâtiments pour qu'ils mettent aux normes les lieux. Ce qui est cocasse, c'est que si les injonctions sont contestées par l'administration, le dossier atterrira... sur mon bureau », sourit Philippe

Lecoq. Un gestionnaire qui sourit beaucoup moins lorsqu'il déplore l'absence d'issues de secours dans la salle d'audience principale.

Christian Henry, rejoint par le bâtonnier des avocats montois, Jean-Emmanuel Barthelemy, conclut par un double constat : « On n'a jamais connu de rénovation des bâtiments digne de ce nom. On n'a jamais connu des collègues abattus à ce point. » Ce mercredi, ils manifesteront dès 11h30. ■

L.Co.

province de Luxembourg

Un an de fonctionnement à 50 %

La situation de la magistrature en province de Luxembourg est assez démentielle depuis près d'un an puisqu'elle fonctionne avec un effectif tronqué de 50 %, soit dix magistrats sur les vingt prévus normalement au cadre. Il y a eu des départs à la retraite non remplacés, une démission, une nomination d'un magistrat au siège, cela fait beaucoup ces dernières années. Une situation évidemment intenable dans une juridiction qui couvre depuis 5-6 ans l'entière de la province, ce qui n'arrange rien vu les longs déplacements, principalement entre Marche-en-Famenne et Arlon, le tribunal de Neufchâteau se trouvant au milieu du jeu de quilles. Cette réforme fut lourde à digérer, les petites équipes de proximité faisant place à une grosse structure étendue sur tout le territoire provincial.

Tout ceci fut complété, si besoin en était, par une crise aiguë comme jamais, puisque le parquet a connu la démission en juin dernier du procureur du Roi Damien Dillenbourg, faisant suite à un rapport critique du

Conseil supérieur de la justice mettant en cause la gestion de son parquet, où les tensions étaient multiples. Et jusqu'il y a quelques semaines, personne ne postulait à cette place occupée par Etienne Donnay, faisant fonction depuis lors. Il y a désormais un candidat.

Etienne Donnay voit enfin la sortie du tunnel. « L'effectif va regrossir enfin, peu à peu, souffle-t-il. Une candidate a postulé à la suite de l'appel à candidatures lancé en octobre pour un

poste à pourvoir. Pour décembre, il y a eu cinq candidats pour un autre poste ouvert. Trois places ont été publiées fin février et il y a eu, je pense, trois candidats. »

Sans oublier, comme déjà dit, cet important poste de procureur du Roi qui sera a priori occupé d'ici l'été si le Conseil supérieur de la justice présente assez rapidement cette candidature.

Comment a pu fonctionner la justice en Luxembourg avec un cadre réduit de moitié, alors que les affaires à traiter ne suivent pas du tout la même courbe ? « Nous avons heureusement pu compter sur des aides extérieures

régulières depuis un an, notamment Etienne Donnay. Nous avons reçu l'aide d'un magistrat extérieur en correctionnelle, d'un juriste au tribunal de police, d'un avocat devenu juge suppléant pour la commission de probation, et des gardes de nuit ont été partagées avec Namur, notamment. Sans cela, c'était intenable. Nous avons ainsi pu gérer les dossiers dans les temps impartis, sans retard excessif. Dans un an, un de nos magistrats, M. Van Malcot, partira à la retraite. Mais j'espère que, d'ici là, on aura reconstitué notre effectif. Mais il est vrai que beaucoup d'éléments ont joué pour en arriver à une telle situation, sans doute unique dans le pays. »

Et puis, *last but not least*, la situation s'est apaisée. Les tensions étaient parfois extrêmes au sein même du parquet et le procureur Donnay faisant fonction a su rétablir une confiance disparue. « C'était mon souci principal pour éviter d'autres départs », explique-t-il. Il n'y a plus eu de malades, c'est un signe ! » ■

JEAN-LUC BODEUX

POUR S'INFORMER

Conférence-débat

Le mercredi 27 mars à 19h, à Namur, dans le cadre de l'opération 66 jours pour sauver la justice, *Le Soir* est partenaire d'une conférence-débat intitulée « Quelle justice pour demain ? »

Béatrice Delvaux, éditorialiste en chef du *Soir*, animera cette conférence-débat à laquelle prendront part Maxime Prévot, président du CDH, Alexandra Dupire, tête de liste Défi pour le Hainaut, Georges Gilkinet, député fédéral Ecolo, Philippe Goffin, député fédéral MR et président de la commission

justice de la Chambre, et Ahmed Laaouej, député fédéral et chef de groupe PS à la Chambre. Le lieu : UNamur, faculté de droit, auditoire D02, rempart de la Vierge, 5000 Namur. L'entrée est libre mais une réservation est souhaitée : sarah.coisne@just.fgov.be.